



Budget et politique budgétaire du Liban

7 avril 2006

© MINEFI – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

Vue d'ensemble

Le niveau élevé et croissant de la dette publique rend le Liban vulnérable en cas de hausse des taux d'intérêt et de croissance faible.

Le Liban est un pays à économie de marché ouvert sur l'extérieur. Avant la guerre (1975-1990), les finances publiques libanaises étaient globalement équilibrées.

La dette publique brute de l'Etat (hors Banque centrale, sécurité sociale et entreprises publiques) a augmenté de façon continue de 1993, où elle se situait autour de 50 % du Pib, à 2005 où elle atteint environ 173 % du Pib.

Cette évolution est le résultat de l'accumulation de déficits primaires (différence entre les recettes et les dépenses publiques hors intérêts) et de taux d'intérêt réels élevés.

Une dette publique très importante

La stratégie poursuivie par le gouvernement à la suite de la Conférence de Paris II, s'inscrivait sur le moyen terme, visait un excédent primaire de 6 % du Pib et la réduction du niveau des taux d'intérêt afin de diminuer le volume de la dette publique. Elle n'a été que très partiellement suivie.

L'accumulation des déficits induite par la reconstruction et des taux d'intérêt réels élevés ont généré un endettement public très important

Le déficit primaire a augmenté de 2 % du Pib en 1993 à plus de 12 % du Pib en 1997, en raison d'un effort de reconstruction qui n'a pas été financé par une hausse équivalente des ressources sous forme de recettes fiscales ou de subventions. En 1998/1999, un effort fiscal, des subventions plus élevées et un effort sur les dépenses ont permis de ramener le déficit primaire autour de 2 % du Pib.

Cette tentative de consolidation n'a pas permis cependant d'inverser la croissance du ratio d'endettement du fait du niveau très élevé des taux d'intérêt réels et de la faiblesse de la croissance. Un nouveau relâchement de la tenue des finances publiques intervient en 2000, avec un déficit primaire qui revient à 7.6 %.

Depuis 2001, la situation des finances publiques s'est améliorée avec le retour à des excédents primaires depuis 2002, la baisse des taux d'intérêts et une croissance plus élevée en 2003 et 2004 en particulier.

Cependant, avec un excédent primaire en 2004 et 2005 d'un peu plus de 2 % du Pib, la gestion des finances publiques est restée en deçà des objectifs de Paris II. L'ampleur de l'endettement laisse le Liban vulnérable en cas de hausse sur les taux d'intérêts internationaux, d'accroissement du différentiel des taux d'intérêts sur la livre libanaise et le dollar ou de prolongement du faible niveau de croissance constaté en 2005.

**Déficit public en
2005 : 8,6% du Pib**

En 2005, le déficit public atteint 8,6 % du Pib et l'excédent primaire 2,2 % du Pib.

Le produit des accises sur les produits pétroliers a diminué de 44 % en raison du gel des prix au détail.

Le volume de l'investissement public est victime d'un effet d'éviction par le poids du service de la dette

En 2005, la réduction du déficit public est exclusivement due à la baisse du service de la dette, lequel reflète les effets différés de la conférence de Paris II.

**La loi de finances pour 2005 n'a été votée qu'en
janvier 2006**

Du fait des événements politiques qui ont marqué l'année 2005, l'exécution budgétaire de 2005 s'est effectuée sur la base de douzièmes provisoires assis sur le budget de 2004. Le vote de la loi de finances pour 2005 n'est intervenu que le 30 janvier 2006.

En 2005, le montant du déficit budgétaire s'est élevé à 1,9 milliard USD.

Ce résultat provient d'une baisse des recettes publiques de 1,5 % à 4,9 milliards USD, soit environ 22 % du Pib, et d'une diminution plus accentuée des dépenses de 3,2 % à 6,8 milliards USD.

En 2005, la composition des recettes publiques a été la suivante : taxe sur les revenus, bénéfiques et plus values : 14,1 %, taxes sur la propriété : 5,6 %, taxes intérieures sur les biens et services : 25,6 %, taxes sur le commerce extérieur : 17,1 %, recettes non fiscales : 28,6 %, diverses recettes fiscales et non fiscales : 9 %.

L'évolution de ces ressources a été marquée par les effets de l'absence de croissance économique puisque la TVA à 1.1 milliards USD a baissé de 3,9 % et que les taxes sur le commerce extérieur ont chuté de 21,6 %. En revanche, les taxes sur les revenus ont augmenté de 15 %, celles sur les intérêts étant les plus dynamiques et les revenus des télécommunications à 966 millions USD se sont inscrits en hausse de 11,2 %.

La composition des dépenses reflète le poids important du service de la dette : dépenses de personnel : 31,2 %, paiements d'intérêts : 34,6 %, dépenses de transferts (dont EDL) : 16,6 %, dépenses d'investissement : 5 %, divers 12,6 %.

L'évolution à la baisse de ces dépenses a été favorisée par la réduction de 12 % des paiements d'intérêts. Les dépenses primaires se situent en revanche en augmentation de 2,3 %, dont 3,2 % pour les dépenses de personnel et plus 15,6 % pour les dépenses de transfert, les seuls transferts à EDL ayant quasiment doublé.

**Conférence
internationale de
Beyrouth****Le gouvernement prépare un programme quinquennal
de réformes économiques et financières. Le budget
2006 en serait la première année d'application**

Le gouvernement prépare un programme de réformes économiques et financières qu'il envisage de présenter lors d'une conférence internationale qui pourrait se tenir à Beyrouth en 2006.

La discussion de ce programme économique pluriannuel a été engagée au cours d'un conseil des ministres extraordinaire le 5 avril dernier. Le gouvernement escompte ainsi faire émerger un consensus sur ces réformes au cours des prochaines semaines.

L'objectif de ce programme pluriannuel qui porte sur la période 2006-2010, est de renforcer la croissance économique, accroître l'emploi, améliorer la protection sociale et rendre la dette publique soutenable.

- L'objectif de l'ajustement budgétaire est de porter l'excédent primaire de 2% du Pib aujourd'hui à 8 % en 2010 afin de ramener le ratio dette publique/Pib actuellement de 170% environ à 130%. Cet ajustement domestique serait partagé entre un effort sur les dépenses d'environ 4 points de Pib et un accroissement des recettes de 2 points de Pib (notamment hausse de la TVA, de l'impôt sur les intérêts, des accises).

- Au-delà de cet ajustement, les conditions d'une croissance durablement plus élevée qu'au cours des dernières années seront favorisées par des mesures de simplification permettant d'améliorer le climat des affaires et d'appuyer les PME. L'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce et le renforcement du partenariat avec l'Union Européenne y contribueront également.

- Les privatisations porteront principalement sur la compagnie aérienne Middle East Airlines, en partie dès cette année, et les télécommunications (mobile puis fixe). Pour Electricité du Liban, l'aéroport, les ports et le secteur de l'eau, la privatisation reste un objectif mais elle sera précédée d'une période de gestion de ces actifs publics marquée par l'adoption d'une stratégie, la création d'autorités de régulation...

- Le secteur bancaire poursuivra son internationalisation dans la perspective de la mise en œuvre de Bâle II en janvier 2008. Une contribution du secteur bancaire au programme de redressement est jugée possible mais elle devrait être adaptée aux situations particulières. Plusieurs lois viendront faciliter la modernisation du secteur financier non bancaire.

- Les réformes sociales viseront à intégrer les différents régimes de sécurité sociale, à créer une véritable prestation de retraite à la place des indemnités de fin de services et à mieux cibler les prestations et les subventions sur les populations les plus démunies. Les dépenses d'éducation et de santé seront rationalisées.

- L'amélioration de la gouvernance sera marquée par un audit des finances publiques par un cabinet international pour la période 1990-2005 qui débutera en septembre 2006, l'adoption d'une loi sur les achats publics, le renforcement de la Cour des comptes, l'adoption d'une programmation des finances publiques à moyen terme, la modernisation du recrutement des fonctionnaires, l'informatisation des services.

La présentation par le gouvernement du Projet de loi de finances pour 2006, attendue légalement pour la fin septembre 2005 n'interviendrait qu'après l'adoption du programme quinquennal de réformes dont il devrait constituer la première année d'application.

Pour en savoir plus**Adresses utiles**

Les publications sectorielles ou thématiques de la ME de Beyrouth, les conditions d'abonnement à la lettre d'information mensuelle « La lettre de Beyrouth » ainsi que le catalogue des services et prestations rendus aux entreprises par les Missions Economiques sont consultables ou téléchargeables sur le site :

www.missioneco.org/liban

Banque du Liban

Tel : +961 (0)1 75 00 00 - Fax : +961 (0)1 34 33 16 - www.bdl.gov.lb

Ministère des Finances

Tel : +961 (0)1 98 10 01 – www.finance.gov.lb

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique de BEYROUTH (adresser les demandes à beyrouth@missioneco.org).

Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur :

Mission Économique

Adresse : Espace des Lettres

Rue de Damas

BEYROUTH, LIBAN

LIBAN

Rédigée par : Jean-Paul DEPECKER

Revue par : Benoit FILLE

Version originelle du 07/04/2006